

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICH I) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Année 2015 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Monsieur Decombard, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à quarante-deux athlètes, licenciés dans quatorze clubs sportifs dijonnais et pratiquant quatorze disciplines différentes.

En contrepartie, les intéressés ont véhiculé le nom et l'image de la Ville dans chacune des compétitions auxquelles ils ont participé tout au long de la saison 2014.

Pour ceux qui ont sollicité le renouvellement de leurs contrats de partenariat pour 2015, il est proposé, à l'exception de deux d'entre eux, de réserver une suite favorable à leur demande dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint au rapport.

Neuf de ces aides sont maintenues au niveau de l'année précédente, deux font l'objet d'une augmentation, tandis que onze subissent une diminution.

Les modifications résultent d'une volonté de ne réserver ce dispositif qu'aux athlètes dont le profil correspond aux critères d'éligibilité, de l'étude, au cas par cas, du parcours sportif des athlètes, de leur implication dans la représentation de la Ville, mais aussi des contraintes budgétaires induites par le contexte économique.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à de nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réels espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

En revanche, le profil de certains athlètes, qui ont également sollicité une aide financière de la Ville, ne correspond pas aux critères d'éligibilité, mis en place en collaboration avec l'Office Municipal du Sport de Dijon, leur permettant de prétendre à un partenariat avec celle-ci. C'est pourquoi il est proposé de ne pas donner suite aux demandes formulées par les athlètes qui figurent dans le tableau n°3 joint au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application

3 - décider ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ